

## *Évaluation des aptitudes auditives et des connaissances théoriques lors des examens d'admission au Conservatoire*

### **Pour classement au niveau Préparatoire, 1<sup>re</sup> année**

- Connaissances minimales.

### **Pour classement au niveau Préparatoire, 2<sup>e</sup> année**

- Connaissances théoriques élémentaires : la portée, la clé de *sol*, les altérations, les figures de notes et les silences.
- Formation auditive : être en mesure de chanter ou de lire une mélodie simple en clé de *sol* ou en clé de *fa*, selon l'instrument principal de l'élève.

### **Pour classement au niveau Préparatoire, 3<sup>e</sup> année**

- Connaissances théoriques : les clés de *sol* et de *fa*, les chiffres indicateurs de mesure, les mesures simples et composées, le triolet, les intervalles simples, les accords de trois sons, les gammes majeures et mineures jusqu'à quatre altérations, les indications de tempo, de nuances et de caractère.
- Formation auditive : être en mesure de chanter un texte musical simple en clés de *sol* et de *fa*, jusqu'à deux altérations; dictée d'intervalles et dictée simple à une voix.

### **Pour classement au niveau Intermédiaire (collégial), 1<sup>re</sup> année**

- Connaissances théoriques : les clés de *sol*, de *fa* et de *do*, les chiffres indicateurs de mesure, les mesures simples, composées et complexes, les groupes irréguliers, les intervalles simples et composés, toutes les gammes majeures, mineures et chromatiques, les accords de trois et quatre sons, les cadences, les indications de tempo, de nuances et de caractère.
- Formation auditive : être en mesure de chanter un texte musical en clés de *sol* et de *fa*, jusqu'à quatre altérations, avec modulations aux tons voisins; dictée d'intervalles et dictée simple à une voix; cadences parfaites et demi-cadences.

### **Pour classement au niveau Intermédiaire (collégial), 2<sup>e</sup> année et au niveau universitaire**

Réussir un examen mesurant les connaissances théoriques et les aptitudes auditives correspondant au niveau préparatoire 3<sup>e</sup> année pour les connaissances théoriques et à un niveau plus avancé que collégial 1 pour la formation auditive